



SDIS 23
Sapeurs-pompiers de la Creuse

Communiqué de presse du 01 juillet 2025

PREVENTION CONTRE LES FEUX DE FORETS ET D'ESPACES NATURELS

La Creuse passe au niveau « Risque sévère »

Au regard des conditions météorologiques actuelles, le département de la Creuse est placé au niveau « Risque Sévère » du plan de vigilance feux de végétation (soit le 3^e niveau d'une classification qui en compte 4) le mercredi 2 juillet 2025.

En conséquence, plusieurs mesures déjà en vigueur sont plus que jamais à appliquer **dès maintenant** :

- **interdiction de brûler les déchets verts et d'allumer des feux** : le SDIS 23 rappelle que l'arrêté préfectoral n°23-2019-031 du 3 juillet 2019 relatif au brûlage libre des déchets verts et aux autres feux de plein air dans le département de la Creuse interdit de porter ou d'allumer un feu, y compris sur les terrains privés.

- dans la mesure du possible procédez aux **travaux dans les champs tôt le matin, tard le soir voire de nuit**

D'une façon générale, **restez très vigilants à tous risques de déclenchement de feu**, envers vous-mêmes et les autres à l'abord des zones à risques, broussailles, herbes sèches, jardins, parcs, zones boisées, etc. :

- **n'allumez pas de barbecue**, pétards et autres dispositifs susceptibles de déclencher des feux à proximité de la végétation

- **ne fumez pas** dans les lieux à risques

- **ne jetez pas votre mégot** par la fenêtre de votre voiture ou habitation

- ne procédez pas à des travaux, activités, n'utilisez pas des outils ou équipements **qui puissent déclencher des étincelles**

- **n'entreposez pas de combustible** (bouteille de gaz, fuel, bois, etc.) à proximité des habitations et des zones à risques

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, d'un incendie, **appelez immédiatement le 18 ou 112** en localisant le feu avec précision. Attendez si possible sur place l'arrivée des secours.

En savoir plus :

www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/feu-de-foret



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots **dans
un cendrier** (et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture)



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et **prévoir un
extincteur** à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant
le 112, le 18 ou le 114**
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
**La voiture n'est pas un
endroit sûr** car facilement
inflammable



**Rester Informé de
la situation** et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

AYONS LES
BONS RÉFLEXES

feux-foret.gouv.fr